Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 054-215403395-20190926-2019 041-DE

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2019

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY

Conseillers absents - excusés : Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Procurations: Malika TRANCHINA à Jean-Pierre ROUILLON

Marie-Claire D'AGOSTINO à Bertrand KLING

Votants: 26

Secrétaire de séance : Salvatore LIVOLSI

Date convocation: 20 septembre 2019

N°2019-041

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la mise en service d'une installation de combustion de biogaz au sein de la station d'épuration urbaine du Grand Nancy à Maxéville

Rubrique: 8.8

Rapporteur: Daniel THOMASSIN

Par courrier en date du 17 juillet 2019, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle a informé la commune de Malzéville de l'ouverture d'une consultation publique du 26 août au 23 septembre 2019, concernant la mise en service d'une installation de combustion de biogaz au sein de la station d'épuration urbaine de Maxéville.

Un arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2019 ouvre cette consultation du public. L'arrêté en question est affiché au lieu habituel en Mairie depuis le 30 juillet 2019.

Les communes dont le territoire est situé dans un rayon de 1 kilomètre autour du projet, sont sollicitées par le pétitionnaire pour exprimer leur avis motivé avant le 8 octobre 2019.

Le projet consiste en la mise en place d'une nouvelle installation de combustion destinée à valoriser le biogaz issu des boues d'épuration urbaine de Maxéville, avenue de la Meurthe.

Le projet présenté en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable qui prend en compte la problématique des odeurs, s'inscrit dans le cadre de la transition écologique par la valorisation énergétique des effluents et boues de la station d'épuration des eaux usées de Maxéville.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité, Pascal PELINSKI ne participe pas au vote

Emet un avis favorable au projet de mise en place d'une nouvelle installation de combustion de biogaz au sein de la station d'épuration urbaine du Grand Nancy à Maxéville.

Le Maire,

Bertrand KLIJ